



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des sécurités

Service interministériel de défense et protection civiles
Affaire suivie par : Jessica BARABAN
Tél : 03.29.69.88.41
Courriel : pref-defense-protection-civile@vosges.gouv.fr

Épinal, le 30 juin 2025

La préfète
à
Mesdames et messieurs les
maires du département

Une vague de chaleur touche le territoire national depuis quelques jours. Cette période de chaleur intense constitue un risque sanitaire qui impose la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour assurer la protection des populations les plus vulnérables ou exposées

Vous avez été informé hier dimanche 29 juin du passage du département en vigilance orange canicule à compter de ce jour 12h00. En effet, les températures maximales attendues seront comprises entre 34 et 37 degrés jusqu'à mercredi.

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et particulièrement pour les personnes les plus fragiles : les personnes âgées, les enfants en bas âge, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques et les personnes précaires. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

Les principales pathologies liées à la chaleur sont la fatigue pouvant entraîner des étourdissements, un malaise, les crampes musculaires, la déshydratation. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.

Dans ces conditions, je vous invite à mettre en œuvre sans délai les mesures prévues par le plan départemental de gestion sanitaire des vagues de chaleur, notamment :

1. **Activation du registre communal des personnes vulnérables**, conformément à l'article L.116-3 du Code de l'action sociale et des familles, et prise de contact avec les personnes inscrites afin de s'assurer de leur état de santé et de leurs conditions de vie.

Copie à :

- M. le président de l'association des maires et des présidents de communautés des Vosges
- M. le président de l'association des maires ruraux des Vosges
- Mmes et MM. les sous-préfets d'arrondissement

2. **Ouverture de lieux rafraîchis ou climatisés** accessibles au public, en particulier aux personnes âgées, isolées ou fragiles.
3. **Diffusion de messages de prévention** sur les gestes à adopter face à la chaleur (hydratation, fermeture des volets en journée, limitation des déplacements, etc. .. cf annexe ci-jointe), via les canaux habituels : affichage en mairie, site Internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, etc.
4. **Mobilisation des services municipaux**, notamment les services sociaux et les polices municipales, pour assurer une veille active sur le terrain.
5. **Lien renforcé avec les associations locales** d'aide à domicile, de solidarité ou de secours, qui peuvent relayer les consignes et repérer les personnes en difficulté.

Vous retrouverez ci-annexée une liste de conseil de comportement à diffuser et pourrez retrouver toutes informations utiles en consultant les sites suivants :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14978>
- <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-recommandations-en-cas-de-vague-de-chaaleur>

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre mobilisation dans ce contexte particulier.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire notamment par la ligne téléphonique dédiée suivante : 03 29 69 88 41.

Merci pour votre mobilisation
Bien cordialement

La préfète,


Valérie MICHEL-MOREAUX